

Signification par affichage du 21 août au 21 septembre 2026

AVIS PUBLIC
COUR MUNICIPALE DE LACHUTE

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE TERREBONNE

Poursuivant	Défendeur	Date de naissance	Numéro de cause
Ville de Lachute	Tommy Perreault	22 août 1997	807634445
Ville de Lachute	Vikramaditya Singh Godara	18 septembre 2003	135001742
Ville de Lachute	Philippe Hamel	28 novembre 1966	76020LT384
Directeur des poursuites criminelles et pénales	Joseph Morin	6 février 2000	135003054
Directeur des poursuites criminelles et pénales	Keven Robitaille	24 juillet 1993	135001616
Ville de Brownsburg-Chatham	Jocelyn Beaulieu	10 septembre 1968	76043LT377

CONSTAT D’INFRACTION

PRENEZ AVIS qu’une poursuite pénale a été intentée contre vous au moyen d’un constat d’infraction et débuté au moment de la parution de cet avis de publication. Une copie du constat est déposée au greffe de la Cour.

TRANSMISSION DU PLAIDOYER

Vous avez l’obligation de transmettre votre plaidoyer de culpabilité, de non-culpabilité ou effectuer votre paiement, dans les **trente (30) jours** qui suivent la date de parution de cet avis.

Le plaidoyer ou paiement doit être transmis à la **Cour municipale de Lachute**.

À DÉFAUT de transmettre votre plaidoyer ou d’effectuer votre paiement, la poursuite sera instruite par défaut et un jugement rendu sans autre avis ni délai.

Marie-Josée Russo
Greffière
Cour municipale de Lachute
(450) 562-3781 poste 7318